

Mont Bouquet par Brouzet-Lès-Alès



Une randonnée proposée par Coralie W

Belle randonnée qui vous mène au Guidon du Mont Bouquet où vous pourrez admirer le superbe panorama sur le Gard, les monts d'Ardèche et Lozère, la Drôme, le Mont Ventoux.... Malgré les nombreux sentiers, peu de difficulté d'orientation, les antennes du sommet vous servant de guide.

Durée	4h 20	Difficulté	Moyenne
Distance	10,90 km	Retour au départ	Oui
Dénivelé positif	431 m	Activité	Pédestre
Dénivelé négatif	427 m	Commune	Brouzet-lès-Alès (30580)
Point haut	620 m	Région	Massif central
Point bas	198 m		



Trace n° 807990

Description

(D/A) Du parking à côté de l'église, descendre la rue principale. Dépasser la Rue du Pigeonnier sur la gauche et continuer une centaine de mètres plus bas.

(1) S'engager sur l'ancien Chemin Botanique à gauche. Continuer jusqu'à l'intersection du DFCI 033.

(2) Le prendre sur la gauche. Continuer en maintenant votre droite, laissant les pistes et sentiers qui partent sur votre gauche. Vous verrez apparaître les antennes du sommet qui vont servir de guide également.

(3) À l'arrivée sur une large piste en patte d'oie, bifurquer sur la droite et continuer jusqu'au carrefour du chemin de la Grande Combe.

(4) Ne pas le prendre à gauche mais rester sur la piste et parvenir rapidement à un nouveau carrefour.

(5) Bifurquer vers la gauche et rester sur votre gauche jusqu'au sommet du Mont Bouquet. Profitez du panorama, de la Chapelle, la table d'orientation. Vous y verrez parfois décoller les parapentes de l'école d'[Alès](#).

(6) Revenir sur ses pas jusqu'à la bifurcation du chemin de la Grande Combe.

(4) Le prendre sur la gauche, jusqu'au croisement de la Citerne de Mont Long.

(7) Continuer sur votre droite jusqu'au croisement du parking des Chasseurs.

(8) Prendre à droite le DFCI033 jusqu'au croisement de l'aller.

(2) Revenir par l'ancien Chemin Botanique puis dans le village, remonter la rue principale à droite jusqu'au parking de l'église **(D/A)**.

Points de passage

- D/A Parking de l'église**
N 44.136749° / E 4.245229° - alt. 198 m - km 0
- 1 Ancien Chemin Botanique**
N 44.134533° / E 4.2448° - alt. 202 m - km 0.26
- 2 Intersection DFCI 033**
N 44.130937° / E 4.25069° - alt. 245 m - km 0.95
- 3 Intersection chemin**
N 44.132454° / E 4.276053° - alt. 490 m - km 3.49
- 4 Carrefour chemin de Grande Combe**
N 44.130559° / E 4.281096° - alt. 535 m - km 4.09
- 5 Croisement vers le Guidon**
N 44.128218° / E 4.282447° - alt. 546 m - km 4.4
- 6 Guidon du Mont Bouquet**
N 44.133647° / E 4.285505° - alt. 616 m - km 5.22
- 7 Citerne du Mont Long**
N 44.125042° / E 4.263125° - alt. 286 m - km 8.55
- 8 Parking des Chasseurs**
N 44.12652° / E 4.255218° - alt. 255 m - km 9.3
- D/A Parking de l'église**
N 44.136772° / E 4.245251° - alt. 198 m - km 10.9

Informations pratiques

Le parcours en partie sur pistes forestières, et la vue des antennes peut ne pas plaire à certains. Néanmoins, ça reste une des rares possibilités de monter au Mont Bouquet sans routes.

Bien que l'orientation ne soit pas difficile, l'utilisation du GPS peut-être utile au vu des sentiers qui se ressemblent sans point de repère évident aux intersections, et du parcours hors balisage.

Pas de point d'eau

Attention en cas de fortes chaleurs

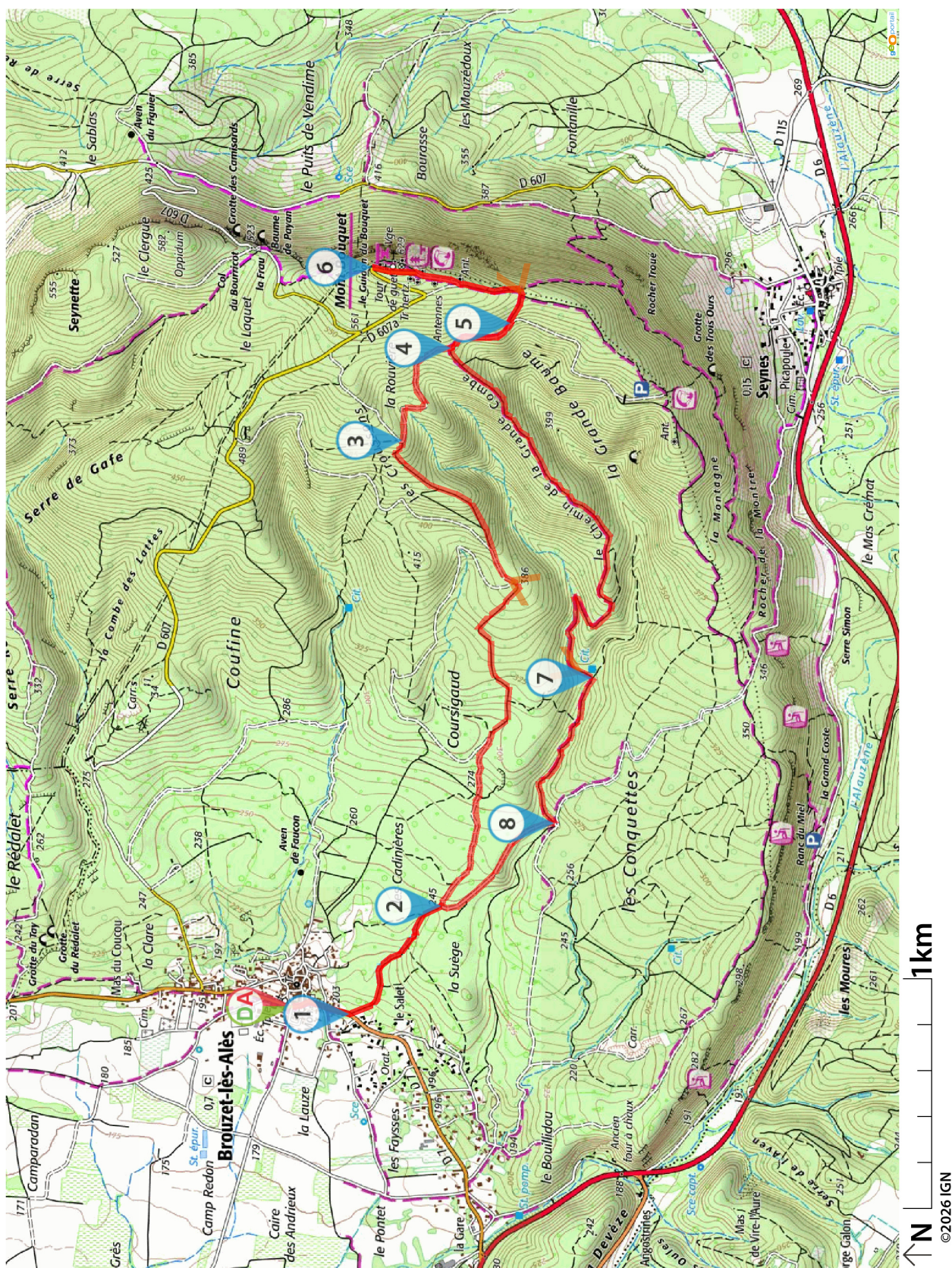
Soyez vigilants en période de chasse, nombreuses battues dans les massifs

À voir

Pour remercier Dieu de les avoir préservés de la maladie, les habitants de Bouquet, décidèrent d'ériger une statue sur la montagne du Bouquet. Une première statue fut réalisée et hissée jusqu'à l'emplacement actuel en octobre 1865 et un mois après, un grand pèlerinage réunissant plus de 4000 personnes, présidé par l'évêque de Nîmes, s'y déroula. Malheureusement cette statue, un jour de tempête fut renversée et détruite. Les habitants commandèrent une autre statue qui fut réalisée en mai 1866 par Robert Froc sculpteur à Paris. Elle fut posée sur son piédestal le 7 septembre de la même année et dès le 9 du même mois, ce sont plus de 5000 pèlerins qui se recueillirent à ses pieds. La petite chapelle qui lui fait face, fut construite durant l'été 1888.

Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-mont-bouquet-par-brouzet-les-ales/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident ou de désagrément quelconque survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

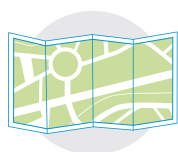
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



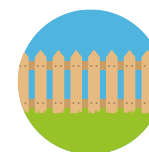
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



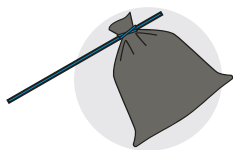
RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.